

Ville entrepreneuriale : attractivité et accompagnement

Laurice ALEXANDRE
Université Paris Descartes
CEDAG EA1516

L'attractivité d'un territoire

Veltz (2004) définit l'attractivité comme une notion complexe qui, appliquée aux territoires, doit tenir compte des interactions entre trois facteurs :

- La mondialisation industrielle en parallèle de la globalisation financière, dans un univers d'échanges et de production de plus en plus transnationaux
- La métropolisation (polarisation de l'économie)
- le mode d'organisation des firmes (et pas

L'attractivité d'un territoire

- Le rôle des clusters dans les politiques d'attractivité
- Les pôles de compétitivité
- Les couveuses : hébergement juridique et accompagnement
- Les incubateurs pour les projets innovants
- Les pépinières : hôtels d'entreprises, hébergement physique et soutien technique, juridique et financier
- Le marketing territorial
- Culture, tourisme et attractivité
- RSO (Responsabilité sociale des organisations) ISO 26000 de territoire
- PEPITES

ISO 26000

- ISO 26 000 de territoire propose une déclinaison de l'ISO 26 000 qui fait justement du territoire le lieu possible d'une coopération entre les organisations du territoire et leurs parties prenantes. Elle opérationnalise la démarche ISO 26 000 de RSO en élaborant une économie politique de la coopération (Defalvard, 2013).

Accompagnement

- la corrélation entre accompagnement des entrepreneurs et pérennité des entreprises est forte.
- 66 % des entreprises accompagnées sont encore en activité cinq ans après leur création, contre 52 % sans accompagnement (INSEE, enquête Sine 2007).
- Une entreprise sur 3 disparaît avant ses 3 ans (INSEE, 2012)
- Une entreprise sur 2 disparaît avant ses 5 ans (INSEE, 2012)

Les causes : des capitaux initiaux moindres, des créateurs insuffisamment formés ou trop peu accompagnés.

Conclusion

- Est-ce que l'accompagnement est un outil d'attractivité des territoires?